PERMIS D’EXPLOITATION des restaurants et débits de boissons.

Formation à Distance !

OBJECTIFS

Obtenir le Permis d'Exploitation afin d'être en capacité de servir des boissons alcoolisées dans le cadre de la gestion d'un point de restauration ou d'un débit de boisson.

PRÉ-REQUIS

Savoir utiliser des fonctions de base et être équipé d'un ordinateur (navigation internet, micro, caméra, téléchargement/classement/impression de fichiers PDF)..

Le Permis d'exploiter doit être demandé par le responsable de la structure.

CONTENU

Les grands thèmes abordés (programme complet sur demande) :
- La raison d'être de l'obligation de formation mentionnée au I de l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique.
- Présentation du permis d'exploitation.
Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (café, restaurant...)
- Les conditions liées : à la personne / à la licence
- La vie d'une licence
- Les déclarations préalables à l'ouverture
- Les obligations liées à l'établissement
-Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques
- Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques
- La Réglementation locale
- Mises en situation et évaluation des connaissances acquises.
Bilan en fin de la formation, un temps sera réservé à la mesure de la satisfaction des stagiaires. Le stagiaire obtiendra un Permis d’exploitation (comportant le numéro d’agrément de l'organisme de formation délivré par le Ministère de l’intérieur) et permettant de justifier de la formation obligatoire définie par le Code de la Santé Publique.
Méthodes pédagogiques et moyens : Interactions, animations, power point commentée, quizz avec correction, vidéo et QCM. Des fiches pédagogiques seront téléchargeables par les stagiaires.
En fin de formation, un certificat de réalisation sera également remis à chaque stagiaire.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
Maison Paysanne Aude

DURÉE : 2.5 jour(s)
DATE LIMITE : 07/01/2025

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation accessible pour les personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap, merci de nous contacter.

TARIFS
Frais pédagogiques : 660 €. Pris en charge pour les personnes éligibles au Vivea (dans la limite de l'enveloppe disponible), Pour les personnes avec une autre OPCO ou sans OPCO, nous contacter.

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Marie Coupet, responsable de stage.
mcoupet@mp11.fr
Maison Paysanne Aude
11 300 Limoux
Tel. 07 55 67 96 43
N° d'organisme de formation : 76110169011

SATISFACTION : session 2024 : 94.40 % - taux d'obtention 2024 :100

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
21/01/2025	à domicile	Mme SOPHIE CAMPOUCY-SOULIÉ de l'organisme ALVEA Formation.
20/01/2025	à domicile 11000 Aude	Mme SOPHIE CAMPOUCY-SOULIÉ de l'organisme habilitée ALVEA Formation.
22/01/2025	à domicile	Mme SOPHIE CAMPOUCY-SOULIÉ de l'organisme ALVEA Formation.

THÈMES

FINANCEURS

Création d\'activité / diversification | Accueil | Transformation

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)